

Gestion des subventions

Sécurisez la perception, le maniement et l'utilisation des fonds perçus des pouvoirs publics ainsi que les relations avec l'administration

Octobre 2025

ECONOMIE
SOCIALE ET
SOLIDAIRE

Les associations sont soumises à des obligations particulières de vigilance dès lors qu'elles perçoivent des fonds publics, plus particulièrement des subventions. Véritables relais de l'action publique et s'inscrivant dans la sphère de l'intérêt général, les organismes subventionnés sont ainsi exposées à des risques particuliers qu'il est indispensable de prendre en compte. Ces risques tiennent à la proximité du tissu associatif notamment avec les personnes morales de droit public, plus particulièrement les collectivités locales, qui sont amenées à participer aux instances de gouvernance des organismes et à les financer. Outre les obligations particulières de reporting et de contrôle qui pèsent sur les organismes subventionnés, doivent également être pris en compte la problématique du droit des aides d'État et de la commande publique qui, sous l'impulsion du droit communautaire, prennent une place croissante dans la vie associative. Outre ces aspects, le fonctionnement même des organismes doit faire l'objet d'une attention particulière dès lors que des élus participent à leur gouvernance, par rapport aux notions de conflit d'intérêt et de prise illégale d'intérêt. Enfin, risques traditionnels, la transparence des organismes et le maniement des fonds publics doit être appréhendé avec une acuité particulière

Mettre en place des instruments propres à sécuriser la perception de subventions (afin que celles-ci soient conformes au droit des aides d'État et de la commande publique), leur maniement (afin d'éviter les risques de transparence et de gestion de fait), la gestion directe ou déléguée des fonds perçus et le fonctionnement de l'organisme par rapport aux pouvoirs publics (risques de conflits d'intérêts et de prise illégale d'intérêt, satisfaire aux obligations particulières de reporting).

VOS ENJEUX

Comment sécuriser la perception des subventions ?

Toute perception d'une subvention doit s'inscrire dans le cadre d'une réflexion en amont afin de bien définir le pourquoi de sa perception, les conditions de son utilisation, ainsi que les attendus de la personne publique qui verse les fonds. La perception d'une subvention doit donc s'inscrire, notamment, dans le respect du cadre fixé par la circulaire du Premier ministre n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les organismes et notamment circonscrire les risques de requalification de la subvention en contrat de la commande publique ou en aide d'État illégale.

La perception d'une subvention doit également être regardée de manière attentive par rapport au fonctionnement de l'organisme et à son positionnement vis-à-vis des pouvoirs publics, afin d'éviter les risques de transparence et de gestion de fait de deniers publics.

Comment renforcer la transparence de l'association vis-à-vis des organismes subventionneurs ?

Le renforcement de la transparence vis-à-vis des organismes subventionneurs passe par deux étapes : d'une part, rédiger une convention de subventionnement la plus claire

possible par rapport aux objectifs à remplir par l'organisme ; d'autre part, le respect des obligations textuelles en matière de reporting d'informations vis-à-vis du bailleur de fonds. Seul le respect de ces paramètres pourra satisfaire à l'obligation de transparence vis-à-vis de la personne publique et limiter les risques de se voir exiger le versement d'une subvention.

Comment sécuriser la gestion directe ou déléguée des fonds publics ?

Ces organismes ne sont pas toujours préparés à la gestion de projets financés par des subventions publiques face à l'élévation du niveau d'exigence des bailleurs de fonds.

Cette situation se caractérise notamment par :

- un manque d'anticipation quant à l'organisation qu'il est nécessaire de mettre en place ;
- l'absence ou l'insuffisance d'outils et de procédures adaptées au suivi de l'utilisation des fonds.

Elle peut ainsi générer des risques significatifs pour l'organisme (versement partiel ou total des subventions perçues, refus définitif par le bailleur de fonds de financer toute action dans le futur, perte d'autres partenaires publics du fait d'un effet collatéral...).



The better the question.
The better the answer.
The better the world works.

NOS RÉPONSES

EY vous propose un accompagnement sur mesure, adapté à vos objectifs et dimensionné à votre taille, afin de répondre à vos problématiques :

Sécuriser le fonctionnement de votre organisme par rapport à la proximité des pouvoirs publics

- Rappel des principes permettant de circonscrire le risque de se voir appliquer le régime des associations « transparentes » ;
- Analyse du risque de se voir appliquer la qualification de pouvoir adjudicateur (soumission aux règles de la commande publique) consécutivement au versement de subventions.

Sécuriser le processus de perception des subventions

- Accompagnement dans l'analyse des subventions (gestion du risque d'aide d'État ou de requalification en contrat soumis à la commande publique) ;
- Assistance dans la rédaction des conventions de subventionnement.

Mettre en œuvre les obligations de reporting

- Rappel des règles posées par les textes pour satisfaire à l'obligation de reporting et de contrôle (rapports d'activités, désignation d'un commissaire aux comptes, etc.).

Sécuriser l'utilisation des subventions par rapport au droit de la concurrence

- Détermination des principes prudentiels à mettre en œuvre lorsqu'une association bénéficiaire de subventions intervient sur le marché concurrentiel.

EXEMPLES DE MISSIONS RÉALISÉES

- Analyse juridique de conventions de subventionnement sous l'angle d'une requalification en marché ou délégation de service public.
- Audit des relations d'une collectivité territoriale avec une association.
- Analyse de la qualification en pouvoirs adjudicateurs de structure.
- Analyse des conditions d'utilisation des subventions par rapport au droit de la concurrence.
- Revue critique de l'organisation, des procédures et du contrôle interne relatifs au suivi de l'utilisation des fonds.
- Audit financier des projets financés par les bailleurs de fonds.
- Accompagnement à la mise en place d'outils d'analyse de l'impact des actions réalisées.

EY | Building a better working world

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de déchiffrer les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

Adapter l'organisation administrative et maîtriser la gestion financière du projet financé sur fonds publics

Accompagnement dans :

- La définition et la rédaction de procédures administratives, comptables et de gestion ;
- La mise en place d'une comptabilité analytique adaptée ;
- Le contrôle des règles d'éligibilité des dépenses ;
- La production du *reporting* conforme aux attentes du bailleur de fonds ;
- Le contrôle de l'utilisation des fonds ;
- La production du bilan de l'action incluant la mesure d'impact des actions réalisées.

NOS ATOUTS

Pluridisciplinarité et expertise

Notre équipe pluridisciplinaire et intégrée rassemble des expertises de haut niveau et de solides expériences acquises en entreprise dans des secteurs d'activité variés et au sein du cabinet, afin d'apporter des réponses adaptées aux problématiques des organismes à but non lucratif.

Expérience

A l'écoute de vos objectifs et de votre calendrier et dotées d'une connaissance pointue des problématiques liées au processus de combinaison/consolidation, nos équipes vous accompagnent dans la structuration de votre démarche et sur l'ensemble du processus.

Réseau international

EY bénéficie du réseau le plus intégré à l'échelle mondiale, gage d'une même excellence partout dans le monde.

Contacts

Jacky Galvez

Avocat Executive Partner Droit public
Ernst & Young Société d'Avocats
+33 6 72 84 30 03
jacky.galvez@ey-avocats.com

Joël Fusil

Associé – Audit/Expertise comptable des OSBL
Responsable du département Economie Sociale et Solidaire
EY & Associés
+33 6 08 74 65 78
joel.fusil@fr.ey.com

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez vous rendre sur notre site ey.com.

© 2025 EY & Associés.
Tous droits réservés.

Studio BMC France – 2509BMC210-14.
ED None.
Score n° 2023-089.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale, juridique ou autre. Pour toute question spécifique, veuillez vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr